

la résidence, et à créer une caisse constituée de cotisations prélevées à cette fin.

C'était, monsieur l'Orateur, dans ce but qu'on avait convoqué le Parlement à l'automne de 1951 pour une seconde session. On a surtout convoqué les députés, comme le souligne le discours du trône, pour abolir l'évaluation des ressources et verser les pensions comme un droit. Cela avait vivement impressionné le nouveau député que j'étais.

• (5.00 p.m.)

J'ai suivi avec intérêt le débat sur le projet de loi. J'ai été frappé de la présentation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il impressionne tous les nouveaux députés.

**Une voix:** Cela ne dure pas longtemps.

**L'hon. M. Churchill:** Cela dure un jour ou deux. J'ai été impressionné de sa présentation d'alors et je recommande au ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social de relire le discours du 25 octobre 1951 de son prédécesseur. Il pourrait bien, comme d'autres aussi, lire les discours, subséquents des députés des autres partis. La Chambre des communes comptait alors, du côté du gouvernement, 190 députés, ce qui était beaucoup trop, et, du côté de l'opposition, des groupes restreints mais compétents de députés conservateurs-progressistes, de députés de la CCF et de députés du crédit social, notamment du Manitoba. C'étaient des hommes de haut calibre...

**M. Knowles:** Ils le sont encore plus maintenant.

**L'hon. M. Churchill:** Je ne dirais pas que vous l'êtes. J'ai été impressionné par le PSD en 1951, beaucoup plus que par le NPD. L'ensemble de l'opposition formait un groupe de très haut calibre et le gouvernement était beaucoup plus compétent que celui qui siège aujourd'hui à la droite de l'Orateur. Je me rappelle très bien les hommes qui occupaient les banquettes ministérielles. Le Parlement de l'époque, à l'exclusion des nouveaux membres que j'ai mentionnés il y a quelques minutes, était formé d'hommes d'une vaste expérience et de grand talent. Il suffit de se rappeler 10, 20 ou 30 de ces hommes pour se rendre compte de la vérité de ce que je dis. Ce sont eux qui ont décidé qu'il fallait aborder la pension de vieillesse d'une façon différente, qu'il fallait abolir l'évaluation des ressources et verser la pension de droit.

A quoi pensons-nous en 1966 quand nous tentons de renverser cette décision? Elle n'a pas été prise à la légère, monsieur l'Orateur, mais après des années de discussion, après l'excellent travail d'un comité mixte et après un examen attentif de la part d'hommes d'une intelligence égale à la nôtre. Ces hommes ont

préconisé l'abolition de l'évaluation des ressources. A quoi pensent les hommes plus mesquins d'aujourd'hui qui veulent renverser cette décision sans raisons valables? Comment ceux qui siègent du côté du gouvernement en sont-ils arrivés à proposer pareille mesure rétrograde et injustifiée?

Nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine de la sécurité sociale depuis 1951. La conscience sociale est aujourd'hui plus éveillée. Les gens se rendent compte que la vraie richesse d'un pays, en plus de ses ressources naturelles, réside dans la hiérarchie des valeurs des citoyens. Nous avons beaucoup évolué dans le domaine de la santé, de la recherche et de l'éducation. Nous avons pris un grand nombre de mesures pour améliorer le sort de nos concitoyens. Après avoir progressé considérablement dans le domaine de la sécurité sociale, ce qui est fort louable, pourquoi ne faisons-nous pas marche arrière? Nous sommes plus riches aujourd'hui qu'en 1951. Notre population est plus nombreuse et nous pouvons supporter un fardeau financier supplémentaire. Et pourtant en 1966 nous faisons face au problème que nous affrontions en 1951: l'augmentation du coût de la vie et des revenus insuffisants pour le supporter.

Dans le débat de 1951, vous constaterez que l'on a passé la majeure partie du temps à recommander une augmentation de la pension de vieillesse. Tout le monde consentait à abolir l'évaluation des ressources et le débat a surtout porté sur l'élévation du plafond, de \$40 à l'époque, pour faire face à la hausse du coût de la vie. J'ai commencé par signaler la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque. Il vaut vraiment la peine, à mon avis, de consigner à nouveau ses propos au compte rendu. Je me reporte à la page 383 du compte rendu du 25 octobre 1951. Le ministre venait de parler des méthodes d'après lesquelles d'autres pays versaient l'assurance vieillesse et il faudrait des principes actuariels que suivent certains d'entre eux. Voici:

De tels programmes sont loin d'assurer une protection universelle, à laquelle nous attachons la plus haute importance et sur laquelle le comité parlementaire a le plus insisté. Bien qu'ils conviennent aux besoins du travailleur industriel, ils excluent nécessairement de fortes sections de la population, notamment les cultivateurs et d'autres groupes de personnes à leur propre compte. Et même pour le travailleur industriel, de tels régimes prennent de nombreuses années à venir à maturité, et les prestations des dix premières années ou plus sont d'un montant nominal. Il s'ensuit qu'à côté de tels plans, il faut continuer d'appliquer un vaste programme de pensions avec évaluation des ressources, pendant plusieurs années, pour répondre aux besoins de ceux qui ne peuvent être admis au bénéfice de ces plans et accorder des suppléments à ceux qui y sont admissibles.